

New York State Emergency Rental Assistance Program (ERAP)



Funding is currently available through ERAP for New York City households who are behind in their rent. Eligible low and moderate-income households can get up to 12 months of their back rent paid, along with 3 months of future rent and other assistance.

Residents of New York City are eligible if they:

- Fell behind in rent since the COVID-19 pandemic began in March 2020 **AND**
- Qualified for unemployment benefits or have lost income and/or have an increase in expenses due to the COVID-19 pandemic; **AND**
- Have a monthly gross (before tax) household income at or below 80% of the Area Median Income (AMI).

PRIORITY GROUPS

During the first 30 days of the program New York State is prioritizing households with income at or below 50% AMI and at least one household member within the following categories:

- unemployed for at least 90 days
- veteran
- experiencing domestic violence or is a survivor of human trafficking
- has an eviction case pending in court
- lives in a community that was disproportionately impacted by COVID-19
- lives in a building with 20 or fewer units
- resides in a mobile home

AFTER THE INITIAL 30-DAY PERIOD APPLICATIONS WILL BE REVIEWED ON A FIRST COME FIRST SERVED BASIS. FUNDS ARE LIMITED SO ALL ELIGIBLE HOUSEHOLDS SHOULD APPLY AS SOON AS POSSIBLE REGARDLESS OF WHETHER THEY ARE IN A PRIORITY GROUP.

Household Size	Gross Annual Income Limits	
	At or Under 80% AMI	At or Under 50% AMI
1	\$66,850	\$41,800
2	\$76,400	\$47,750
3	\$85,950	\$53,700
4	\$95,450	\$59,650
5	\$103,100	\$64,450
6	\$110,750	\$69,200
7	\$118,400	\$74,000
8	\$126,000	\$78,750

All payments will be made directly to the landlord/property owner on behalf of the tenant. Landlords may initiate an ERAP application on behalf of tenant(s) who are otherwise eligible for ERAP. Tenants will be notified of the amounts paid on their behalf.

Qualified utility arrears may also be covered by ERAP.

To learn more, visit the New York State Emergency Rental Assistance Program Page: otda.ny.gov/erap

 844-NY1-RENT

Programme d'aide d'urgence au paiement des loyers (Emergency Rental Assistance Program, ERAP) de l'État de New York



Les foyers de la ville de New York qui sont en retard de paiement de leur loyer peuvent actuellement bénéficier de subventions versées par l'ERAP. Les foyers aux revenus faibles à modérés peuvent obtenir le paiement de 12 mois au plus de loyers impayés, ainsi que trois mois de loyers futurs et d'autres aides.

Les résidents de la ville de New York sont admissibles si :

- ils ont pris du retard dans le paiement de leur loyer depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020 ; **ET**
- ils ont bénéficié des allocations chômage ou leurs revenus ont baissé et/ou leurs dépenses ont augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 ; **ET**
- les revenus bruts (avant impôts) mensuels du foyer sont égaux ou inférieurs à 80 % du revenu moyen de la zone concernée (Area Median Income, AMI).

GROUPES PRIORITAIRES

Pendant les 30 premiers jours du programme, l'État de New York donne la priorité aux foyers dont les revenus sont égaux ou inférieurs à 50 % de l'AMI et dont au moins un des membres fait partie d'une des catégories suivantes :

- au chômage depuis au moins 90 jours ;
- ancien combattant ;
- victime de violences domestiques ou survivant(e) d'un trafic d'être humains ;
- fait l'objet d'un dossier d'expulsion en instance devant un tribunal ;
- vit au sein d'une communauté qui a subi de manière disproportionnée l'impact de la COVID-19 ;
- vit dans un immeuble composé de 20 appartements au plus.
- vit dans une maison mobile.

APRÈS LA PÉRIODE INITIALE DE 30 JOURS, LES DEMANDES SERONT ÉTUDIÉES SELON LE PRINCIPE DU « PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI ». LES FONDS SONT LIMITÉS, PAR CONSÉQUENT TOUS LES FOYERS REMPLISSANT LES CRITÈRES DOIVENT DÉPOSER LEUR DEMANDE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, QU'ILS APPARTIENNENT OU NON À UN GROUPE PRIORITAIRE.

Plafond des revenus bruts annuels

Taille du foyer	Égaux ou inférieurs à 80 % de l'AMI	Égaux ou inférieurs à 50 % de l'AMI
1	66 850 \$	41 800 \$
2	76 400 \$	47 750 \$
3	85 950 \$	53 700 \$
4	95 450 \$	59 650 \$
5	103 100 \$	64 450 \$
6	110 750 \$	69 200 \$
7	118 400 \$	74 000 \$
8	126 000 \$	78 750 \$

Tous les paiements seront versés directement au (à la) propriétaire de l'appartement/de l'immeuble pour le compte des locataires. Les propriétaires peuvent déposer une demande d'ERAP pour le compte du ou des locataires qui remplissent les critères pour en bénéficier. Les locataires seront informés des montants versés pour leur compte.

Les factures de charges impayées qui remplissent les critères pourront éventuellement être aussi prises en charge par l'ERAP.

Pour en savoir plus, consultez la page du Programme d'aide d'urgence au paiement des loyers de l'État de New York : otda.ny.gov/erap

☎ 844-NY1-RENT